

# CAHIER DES CHARGES WESTERN

Le championnat est réservé aux cavaliers des catégories Club et Amateur licenciés et domiciliés en Nouvelle-Calédonie, il est destiné à :

- ✓ Garantir à tous les cavaliers, les entraîneurs, les enseignants le respect des exigences techniques des catégories Club et Amateur,
- ✓ Améliorer le niveau technique des concurrents,
- ✓ Valoriser des organisations de qualité.
- ✓ Valoriser les jeunes chevaux d'élevage.

Le Comité Régional d'Equitation de Nouvelle-Calédonie **lance un appel à candidature** auprès des structures équestres pour l'accueil des Championnats western 2023

Les conditions à respecter pour être éligible sont les suivantes :

- La structure candidate doit être membre du CRENC,
- La structure candidate doit avoir organisé sur la saison 2023 au moins une compétition fédérale western.

Les candidatures devront être déposées au CRENC, au plus tard **le 31 Juillet 2023 à minuit.**

La structure d'accueil de ces concours bénéficiera d'une aide de 60 000 F CFP pour les 2 journées liées à l'organisation du championnat western.

Cette dotation sera versée après la manifestation et uniquement si le cahier des charges, tel que défini ci-après est respecté dans sa globalité.

**Devront être récompensé au minimum (Plaque + flot + lots) :**

- ❖ Dans les catégories Club et Amateur
  - Les trois premiers de chaque catégorie,
- ❖ Dans les catégories Jeunes Chevaux
  - Les chevaux primés de chacune des catégories (âge).

**Les plaques et les flots** récompensant les trois premiers de chacune des catégories seront fournis par le Comité Régional d'Equitation de Nouvelle-Calédonie et remis à la structure d'accueil lors de la remise des prix.

## **Préambule :**

Tous les points ayant trait à l'organisation d'un Championnat doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE.

Pour le jugement technique de ces compétitions, il est fait application du règlement de la FFE 2023 : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de la discipline.

---

*Pour le jugement technique de ces compétitions, il est fait application du Règlement FFE : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de la discipline et du Circuit Régional Jeunes Chevaux du CRENC 2023.*

**En présentant une candidature, la structure d'accueil accepte le présent cahier des charges et s'engage à en respecter les prescriptions.**

### **I. Terrains, matériels, déroulement**

La structure d'accueil doit se référer aux exigences détaillées dans les Dispositions Spécifiques western du Règlement des compétitions de la FFE pour le championnat 2023.

- ✓ Le Championnat se déroule sur 2 jours, le Samedi 14 et Dimanche 15 Octobre 2023
- ✓ L'organisateur doit mettre les publicités à l'effigies du CRENC
- ✓ Il est souhaité que le sol de la carrière de concours et de la carrière de détente soit de même type (sable ou herbe), de bonne qualité et sans poussière.
- ✓ Un podium est obligatoire pour la remise des prix, celle-ci doit se faire en tenue de concours pour les 3 premiers de chacune des catégories.
- ✓ Des fleurs ou des arbustes pour décorer les aires d'évolution et le podium de remise des prix sont fortement souhaitables.

### **II. Accueil**

La structure d'accueil met en place ou prévoit :

- ✓ Un parking séparé transports chevaux et visiteurs
- ✓ Une restauration de qualité ainsi que pour les jurys
- ✓ Un site décoré
- ✓ Des sanitaires dans un état correct
- ✓ Un moyen d'hébergement (pour la nuit, si besoin) pour les chevaux venant de l'extérieure (paddock, box...)

### **III. Officiel de compétition**

Le CRE lancera un appel d'offre pour les officiels qui seront ensuite nommé en accord avec le CTE

La structure d'accueil fournira :

- ✓ Une ou un secrétaire par épreuve
  - ✓ Le personnel technique nécessaire au déroulement d'une compétition de western : un secrétariat, personnel de piste, ...
-

Le conseiller technique du CRENC garantira le suivi technique et le déroulement des épreuves.

- Une carrière, suffisamment grande pour que les épreuves se déroulent en toute sécurité pour les cavaliers et les chevaux (le minimum étant 25 m x 50 m pour le Reining Amateur Elite et 20 m x 40 m pour les autres disciplines)
- Une autre carrière, plus petite, pour la détente des chevaux avant le début des épreuves.
- Un terrain suffisamment vaste et à proximité si possible de la carrière, pour permettre aux cavaliers de garer leurs vans et éventuellement de faire de petits parcs provisoires pour y mettre leurs chevaux. Si ce n'est pas le cas, les chevaux peuvent être mis au box si le centre qui accueille les concours possède des boxes disponibles à louer. Dernière solution, attacher les chevaux aux vans ou entre des arbres dans la mesure du possible. Sur ce terrain et en accord avec le propriétaire des lieux, peuvent aussi s'installer éventuellement des exposants de matériel d'équitation.
- Un point d'eau
- Un endroit pour les membres du jury, de l'organisation et du commentateur des épreuves (au minimum un chapiteaux/tivoli, une table et une chaise)
- Un branchement électrique (prise de courant ou groupe électrogène) pour brancher la sono et le micro et éventuellement un PC portable
- Le matériel nécessaire pour les épreuves de Trail, Horsemanship, ranch trail, ranch riding, Showmanship, Barrel Race, Pole Bending et Reining notamment : barres, pont en bois, chandeliers ou porte, cônes, etc. fournis par le centre qui accueille le concours.
- Des sanitaires dans un état correct

#### **IV. Cavaliers et Chevaux**

Les droits de participation des cavaliers et des poneys / chevaux sont détaillés dans les Dispositions Spécifiques du western (règlement FFE).

---